



ab

actualité
bancaire

La lettre de la
profession bancaire

BANQUES / PME : PLUS DE DIALOGUE

La profession bancaire met en place des outils afin d'améliorer l'information et la compréhension réciproque banques/PME. Le code généralisant les bonnes pratiques entre en vigueur, la profession élabore plusieurs brochures d'information, et à partir de l'automne 2006, chaque banque publiera un reporting sur les crédits accordés aux PME.

UN CALENDRIER POUR L'EUROPE DES PAIEMENTS

Les Européens disposeront à partir de 2008 de moyens de paiement harmonisés : effectuer un virement ou payer par carte se fera selon les mêmes modalités d'un bout à l'autre de l'Europe. Il s'agit là d'un immense chantier, analogue à celui de l'euro, qui nécessite des investissements considérables.

En France, le Comité national SEPA qui réunit l'ensemble des acteurs concernés (administrations, grandes entreprises, commerçants, consommateurs...) sous l'égide de la FBF et de la Banque de France, devrait annoncer à la fin octobre les grandes étapes de ce projet.*

Les banques vont consacrer l'année 2007 à leurs travaux préparatoires, - ce qui ne va pas sans difficulté, le cadre juridique n'étant pas stabilisé, - mais aussi à aider leurs clients à s'adapter à cette échéance. Les pouvoirs publics ont aussi un rôle clé : le succès de ce chantier dépend largement de leur capacité à mobiliser l'ensemble des acteurs...

*Single Euro Payments Area

L'encours des crédits octroyés aux PME par les établissements de crédit s'élève à 389 milliards d'euros à fin juillet 2006 selon la Banque de France. C'est une augmentation de plus de 13 % sur un an. A partir de l'automne 2006, il sera possible de suivre cette évolution pour chaque banque. En effet, les banques se sont engagées à publier des chiffres détaillés sur les encours de crédits qu'elles accordent aux PME. Ce reporting est le fruit d'un groupe de travail rassemblant les pouvoirs publics, la profession bancaire, des représentants des entreprises, la Banque de France et la Commission bancaire. Cette démarche répond à un souhait énoncé par le Président de la République au printemps dernier.

Reporting : transparence renforcée

Le reporting mettra en évidence pour chaque banque la production des crédits en volume, les secteurs d'activité économique, la taille de l'entreprise (selon

son chiffre d'affaires) et son âge (moins de 1 an, moins de 3 ans).

La production de crédit aux PME dépend de nombreux facteurs, mais tout d'abord de la demande des entreprises, qui varie selon l'analyse qu'elles font de l'environnement économique. Rappelons que les PME françaises sont 48 % à estimer qu'une meilleure adaptation de la législation sociale et fiscale leur permettrait de se développer, alors que seules 6 % estiment qu'un meilleur accès au financement assurerait leur développement, soit le taux le plus faible d'Europe, selon l'Eurobaromètre "SME access to finance" d'octobre 2005.

... / ...

**CCSF :
engagements tenus
Bilan sur 18 mois**

page 3

Des outils pour une meilleure compréhension réciproque

Cet engagement de reporting des entreprises bancaires sera intégré dans le Code des relations Banques TPE/PME. Ce Code de conduite, qui généralise les bonnes pratiques existant dans les réseaux les plus avancés dans le domaine, vient d'entrer en vigueur. Il décrit les mesures que les banques s'engagent à mettre en oeuvre pour assurer un service de qualité à leurs clients (voir AB n° 509).

Dans un même souci de transparence, la FBF, Oseo et la Coface rédigent une brochure à destination des PME, élaborée avec la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME), afin de mieux informer les chefs d'entreprises sur les principaux outils de financement à court terme à leur disposition (escompte, Dailly, affacturage, cautions, outils à l'export...). Elle sera publiée d'ici fin 2006. Cette

démarche s'inscrit dans le plan d'action lancé en juin dernier par le Ministre délégué à l'Industrie, François Loos, sur la sous-traitance et les délais de paiement inter-entreprises.

En juin 2005, la FBF, la CCIP et le MEDEF avaient également publié un mémento "Bâle II et normes comptables : quelles conséquences pour les relations des PME avec leur banque ?". Disponible sur www.fbf.fr, il les sensibilise aux impacts de ces réformes.

Mieux connaître les attentes des "gazelles"

A la rentrée 2006, le ministre des PME Renaud Dutreil a annoncé la prolongation en 2007 de son programme de soutien aux PME à fort potentiel de croissance, les "gazelles"¹. Et ce grâce à la création d'un statut spécifique et d'un dispositif pour développer leur accès au capital risque. Il avait initié un premier programme avant l'été.

A cette occasion, la FBF a publié un dépliant d'information sur ce que les entreprises en forte croissance peuvent attendre de leurs banques. Elle a également lancé une enquête auprès des "gazelles", pour identifier leurs besoins et permettre aux banques de mieux les prendre en compte.

Dialogue. Les résultats de l'enquête soulignent clairement l'importance du dialogue et du partenariat. 81 % des "gazelles" estiment qu'une PME a un vrai inter-

locuteur dans la banque : le chargé de clientèle. Pour les PME, la qualité de la relation est fondamentale. C'est en effet au prix d'une grande transparence et de pro-activité que la confiance s'installe.

Transparence. 96 % des "gazelles" comprennent qu'une PME doit communiquer régulièrement à sa banque les informations nécessaires au suivi de son activité. En contrepartie, 65 % estiment obtenir de leur banque une information transparente sur le processus et les conditions d'octroi de crédit, et 69 % qu'elles obtiennent une réponse sur une démarche de financement dans des délais raisonnables. Les délais sont plus courts quand la banque et la PME se connaissent bien.

Des axes de progrès. L'exigence de garanties n'est pas toujours bien comprise ni acceptée par les PME. De fait, une banque demande parfois des garanties pour sécuriser le crédit qu'elle octroie à une entreprise, quand elle n'a pas suffisamment de visibilité sur ses perspectives d'avenir.

Interrogées sur leurs attentes, les "gazelles" expriment un besoin en matière de bourses d'affaires pour leur croissance externe, d'orientation pour obtenir des aides publiques et de conseils juridiques, etc. marquant ainsi une recherche forte de partenariat, sur la durée, avec leur banque. ■

1. Selon le Ministère des PME, une gazelle est une PME qui connaît deux années de suite une forte croissance de sa masse salariale, de l'ordre de 15 à 20 %.

67 % des Français estiment que les banques fournissent aux entreprises les moyens de se développer.

48 % estiment que les banques soutiennent les entreprises en difficulté, soit 9 points de plus que l'an dernier.

Source : enquête Ireq sur l'image des banques, juillet 2006.

ENGAGEMENTS TENUS

Les banques ont tenu l'ensemble des engagements qu'elles avaient pris dans le cadre du Comité consultatif du secteur financier (CCSF). Ils ont permis de réelles avancées dans les relations banque/clients.

Dès novembre 2004, les banques ont annoncé un ensemble de mesures afin de rendre la banque plus claire et plus simple pour leurs clients. En 2006, les banques sont allées plus loin, pour que chacun ait un compte et des moyens de paiement adaptés à sa situation. Bilan sur 18 mois.

L'accès de tous aux services bancaires est facilité

Depuis le 1er mars 2005, chaque Français dispose d'un moyen d'accès gratuit aux **espèces** dans son agence.

Depuis fin avril 2006, l'accès au **droit au compte** est simplifié.

>>> Sur les 5 premiers mois de 2006, les ouvertures de droits au compte a augmenté de 32 %.

La gamme des moyens de paiement alternatifs au chèque est disponible pour les personnes qui n'ont pas de chéquier depuis le 1er octobre 2005.

Pour mieux faire connaître ces nouveaux services, les banques ont mené une campagne d'information dans la presse au printemps 2006. Elles ont adressé une information personnalisée aux clients interdits de chéquier durant le premier semestre 2006. Et elles mentionnent systématiquement depuis avril 2006 cette solution dans la lettre d'injonction adressée aux personnes entrant dans le Fichier central des chèques.

>>> Plus de la moitié des personnes interdites de chéquier disposent d'une carte à autorisation sys-

tématique en mars 2006 : + 7 points en trois mois.

Les conditions de la concurrence sont améliorées

Mobilité

La **clôture** du compte est gratuite depuis le 1er janvier 2005.

Le **guide de la mobilité** est disponible gratuitement dans les banques depuis le 1er mars 2005. Il est aussi téléchargeable sur les sites de la FBF. 150 000 guides ont d'ores et déjà été diffusés.

Depuis mars 2005, un client qui souhaite changer de banque peut obtenir la **liste des opérations** automatiques et récurrentes sur le compte à vue qui sera clôturé.

>>> 32 % des Français ont déjà changé de banque : + 6 points en un an (enquête Ireq de juillet 2006, à paraître).

Transparence et comparaison

Tous les **tarifs** sont facilement accessibles sur Internet et dans les agences depuis le 1er mars 2005.

Un **lexique** des opérations bancaires

est publié à la rentrée 2005. Les banques font référence à ces termes dans les plaquettes tarifaires notamment.

Durant l'année 2005, les banques ont invité par une lettre spécifique chaque client qui ne disposait pas encore d'une **convention de compte** à en signer une.

>>> 56 % des Français trouvent qu'il est facile de comparer les produits d'une banque à l'autre : + 6 points en un an (source : Ireq 2006).

Clarté du relevé

Depuis fin 2005, un **code visuel** signalant les frais relatifs au fonctionnement du compte de dépôt figure sur les relevés mensuels papier des particuliers.

Les **mots-clés** des intitulés des principales opérations bancaires ont été harmonisés et figurent depuis fin 2005 sur les relevés de compte des consommateurs.

Une **liste de libellés** des paiements par carte a été fixée au printemps 2006 par le comité de normalisation bancaire (CFONB). Ces préconisations visent à faciliter l'identification concrète de chaque achat sur les relevés.

La tarification des incidents de paiement est plus équilibrée

Depuis le 1er juillet 2005, les banques informent des conséquences des incidents de paiement par chèque dans la **lettre** préalable.

Un **forfait** par chèque non provisionné existe dans chaque réseau depuis octobre 2005. ■

Fusions transfrontières : la FBF favorable au projet de la Commission

La Commission européenne a présenté le 12 septembre 2006 un projet de directive qui revoit les prérogatives des superviseurs nationaux pour l'évaluation des fusions transfrontières dans le secteur bancaire et financier.

Leur pouvoir dans le cadre d'une prise de participation ou d'une prise de contrôle d'un établissement bancaire avait en effet été relevé par la Commission comme pouvant faire obstacle aux fusions et acquisitions transfrontières dans le secteur bancaire et financier.

Pour la FBF, les fusions transfrontalières sont un bon moyen de progresser dans la création du marché unique des services financiers. Actuellement, les obstacles pour les fusions transfrontières relèvent notamment de la fragmentation de la surveillance prudentielle des groupes bancaires paneuropéens et de l'insuffisante harmonisation des législations nationales dans le domaine de la banque de détail. De même, l'absence de transparence et de règles suffisamment précises dans le traitement des projets de fusions et acquisitions par les autorités de surveillance bancaire freine la construction d'un marché unique. Ainsi, la FBF soutient globalement l'initiative de la Commission.

En Europe, dans le secteur financier, la part (en valeur) des opérations transfrontalières dans l'ensemble des concentrations est de 20 %, soit 109 milliards d'euros, entre 1999 et 2004. A titre de comparaison, dans les autres secteurs la part des opérations transfrontières est de 45 % des concentrations. (source Commission Européenne) ■

Plus d'information sur www.fbf.fr / la banque en Europe

Enquête sectorielle sur la banque de détail : la FBF répond au rapport préliminaire

La FBF va répondre pour le 9 octobre à la consultation de la Commission européenne sur le rapport préliminaire de l'enquête sur la banque de détail, publié en juillet 2006. Si les banques françaises partagent le constat de la fragmentation des marchés bancaires européens, elles s'étonnent de certaines interprétations qui en sont faites.

Pour la FBF, ce cloisonnement n'est pas lié à des pratiques anti-concurrentielles mais résulte de la diversité des pratiques dans l'utilisation des services bancaires en Europe. La FBF regrette également que les systèmes de paiement soient à nouveau considérés comme des freins à la concurrence alors qu'ils sont spécifiquement adaptés à des pratiques bancaires nationales reconnues. ■

Le chiffre du mois

26 %

des Européens ont effectué des achats dans un autre pays de l'UE dans les 12 derniers mois.

Ils étaient 12 % en 2003.

Source : Commission européenne, eurobaromètre 252, septembre 2006

Rencontre du Comité exécutif de la FBF avec Charlie McCreevy

Le Comité exécutif de la Fédération Bancaire Française a rencontré en septembre à Bruxelles M. Charlie McCreevy, commissaire européen chargé du marché intérieur et des services. Si la FBF contribue à la construction de l'Europe bancaire et financière et souhaite continuer à le faire, elle lui a fait part de certaines préoccupations.

Concernant les moyens de paiement européens, les banques françaises demandent que les incertitudes soient rapidement levées afin de permettre à la profession de réaliser les investissements nécessaires à l'achèvement du projet dans un contexte réglementaire clair et stabilisé. Pour ce qui est des activités post-marché, les banques françaises participent à l'élaboration d'un code de bonne conduite ; elles ont toutefois rappelé que le recours à une directive serait plus adapté pour créer un système efficace, sûr et concurrentiel. ■

Plus d'information sur www.fbf.fr / la banque en Europe